

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUILLET 1998

**Etaient présents :**

parmi les enseignants du Collège A :

MM Défossez, Linditch, Starzenski

parmi les enseignants du Collège B :

Mme Morgand

MM Dubaele, Loquet, Hanna, Mauroy

Parmi les personnalités extérieures :

MM Pierangeli, Fouquerolle

parmi les AITOSS :

Mmes Li Crapi, Feutry

parmi les membres de droit :

M. Wiart

Parmi les étudiants :

Mlles Hector, Fromont, Marcoux

Mlle Lecrocq

Ont donné Pouvoir :

M. Loiseau à M. Défossez

Mlle Decreton à Mme Morgand

M. Lefebvre à M. Fouquerolles

Excusés :

M. Darras

M. Dehant

M. Frimat

M. Wautier

M. Pottier

M. Donnez

Monsieur Défossez, constatant que le quorum est atteint ouvre la séance. Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, M. Défossez remercie les deux personnalités extérieures présentes et notamment M. Pierangeli qui assiste pour la première fois au Conseil d'Administration de la FDEG.

## ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT DU CONSEIL.

M. Défossez constatant qu'il n'y a pas de candidats reporte ce point de l'ordre du jour au prochain Conseil.

## COMPTE FINANCIER 1997

M. Wiart prend la parole et commente le compte financier.

Pour la première section : Fonctionnement, on constate une baisse des recettes qui est due à une baisse des ressources en Formation Continue. Les dépenses de fonctionnement ont baissé grâce à une diminution des charges de personnel.

En ce qui concerne l'équipement, on constate que les dépenses ont augmenté. Cela s'explique par l'acquisition de matériel informatique, l'aménagement de postes de travail, l'équipement du hall.

Globalement, on constate que le résultat est positif.

M. Défossez tient à apporter quelques précisions:

1/ Le budget 98 a été réalisé avec IAE compris.

2/ Le Budget 98 est difficile à piloter car l'IAE ne constitue pas encore une unité budgétaire autonome.

M. Défossez, fait observer l'évolution du poste 64141 : cours complémentaires :

### Evolution sur les 3 exercices :

en 1995 : 2942 KF

en 1996 : 2657 KF

en 1997 : 2500 KF

en 1998 : 2155 KF

On constate donc une baisse de 810 KF sur le poste des heures complémentaires. ( cela équivaut à une économie de 18 postes, et M. Défossez fait remarquer que sur la même période on a eu 2 créations de postes en droit et sciences économiques.)

Depuis 95, il y a eu une baisse de 30% des heures complémentaires d'enseignement et cette année il n'y aura pas de primes administratives de versées. M. Défossez constate que la FDEG a fait beaucoup d'efforts.

M. Défossez précise que l'application des nouvelles maquettes engendrera à terme des économies, mais cela ne sera pas possible sur le 1er exercice. La semestrialisation fonctionne sur une structure de 3 trimestres et le premier trimestre est lourd car les Travaux dirigés débutent dès la rentrée. Il est donc difficile de savoir où l'on en est aujourd'hui d'où la décision de voter une DBM de prélèvement sur les réserves.

M. Fouquerolles demande des informations sur la Formation Continue. En fait, la Formation Continue a essentiellement lieu à l'IAE (DESCF, DESS CAAE FC) et en DESS Développement Local.

M. Défossez met aux voix le Compte Financier : Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**DBM :**

Il s'agit d'un prélèvement de 187 000 Francs sur les réserves pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

M. Wiart précise que la situation des Instituts sera revue en septembre. Il demande donc de patienter jusqu'en Septembre.

M. Défossez propose de voter la DBM : celle-ci est adoptée en ayant toutefois enregistré les objections de M. l'Agent Comptable.

**Suggestions d'économie :**

1/ Il s'agirait de payer les heures de DESS en TD. Cela apparaît scandaleux car ce sont des cours difficiles et lourds.

2/ Diplômes déficitaires :

La filière Economie Industrielle, la Maîtrise Droit International, et la Capacité en Droit ( en 1ère année sur 77 inscrits, il n'y a eu que 3 admis en 2nd année) sont des filières qui coûtent cher.

Cependant, il serait dangereux de supprimer des mentions de maîtrise que ce soit en droit ou en économie. Il faudrait plutôt supprimer par exemple la filière économie gestion qui risque de faire doublon avec l'IUP.

La seule chose envisageable est en fait la suppression de la capacité en droit qui est une filière vraiment déficitaire.

Après une discussion entre enseignants, il apparaît qu'il y a trop de sélection en capacité. On pourrait cependant envisager de créer des passerelles et de faire en sorte que les étudiants qui plafonnent à 7 ou 8 de moyenne en première année de deug de droit puissent entrer directement en 2ème année de capacité. Il faudra revoir cela plus profondément en septembre.

M. Starzenski propose de créer un petit conseil scientifique et de nommer 2 professeurs qui s'investiront.

M. Pierangeli propose de faire de la publicité sur la capacité en septembre et d'indiquer quelles sont les possibilités de débouchés.

Une étudiante intervient et dit qu'il faut faire un remaniement de la capacité. Il lui semble qu'il est important de garder la capacité en droit à Valenciennes.

M. Défossez nous indique que la capacité est un diplôme archaïque qui est organisé par un arrêté de 1955 et que l'on a peu de marge de liberté pour la réaménager. On pourrait cependant se renseigner auprès du Conseil Général pour savoir s'il est possible d'obtenir des financements et proposer la capacité à des personnes en situation d'exclusion.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Ce calendrier tient compte de la nouvelle structure. il est toujours sur 25 semaines.

M Défossez fait remarquer qu'il y a 2 semaines d'examen au 1er semestre, 4 semaines au 2nd semestre et 4 semaines de session de rattrapage. 20% de l'année universitaire est donc consacrée aux examens.

M. Défossez propose de voter le calendrier : il est adopté à l'unanimité.

## EXAMENS ET RAPPEL A L'ORDRE

1/ A la demande des enseignants et des étudiants, le Conseil prend la résolution suivante : **lors des épreuves orales, les interrogations doivent être individuelles et l'ensemble préparation comprise ne doit pas excéder 30 minutes.**

M. Défossez met aux voix : Cette résolution est adoptée moins une abstention.

2/ Problème des examens. De nombreux enseignants ne sont pas là au début des épreuves, ni aux jurys d' examen.

**Il est rappelé que le service d'examen fait partie des obligations de service et implique en particulier la présence indispensable au moment du lancement de l'épreuve, le retrait en personne des copies et la présence aux jurys.**

A défaut, si le service n'est pas exécuté, on peut en tirer des conséquences juridiques (notamment financières).

M. Défossez met aux voix : Adopté à l'unanimité.

## SCOLARITE:

### 1/ Modification du contrôle des connaissances en langues

Il faut prévoir une épreuve par semestre.

l'épreuve du 1er semestre : une épreuve écrite

l'épreuve du 2nd semestre : une épreuve orale

M. Défossez propose de voter cette modification : Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### 2/ Disposition transitoire :

Modification des maquettes en Licence et Maîtrise de droit :

- Le droit de la concurrence qui figurait en maîtrise sera étudié en licence.

- Le droit du redressement qui figurait en licence sera étudié en maîtrise.

Il en découle les modifications suivantes :

1/ Les étudiants qui ont suivi le cours « Droit du redressement » en licence ne pourront plus le suivre en maîtrise.

2/ Les étudiants inscrits en maîtrise droit des affaires devront suivre le cours « Acte de commerce - fonds de commerce - commerçants et droit de la concurrence » en licence.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

### 3 / LEGE ET MEGE : STAGE :

Auparavant le stage était obligatoire en licence, aujourd'hui, les étudiants choisissent soit le stage soit le mémoire et la validation a lieu en maîtrise.

Il y aura une dispense de stage en MEGE pour les étudiants qui l'auront fait en LEGE. Si la note est supérieure ou égale à 10, elle pourra être reportée en MEGE.

M. Défossez met aux voix : Adopté à l'unanimité.

### **CREATION DU CRESEDEL**

M. Loquet prend la parole. Avant de parler du CRESEDEL, M. Loquet rappelle que le DU Economie Solidaire et Développement local a été habilité en DESS en F.C. et financé par le Conseil Général.

M. Loquet nous indique que pour les deux premières promotions il y a eu 156 contrats de travail.

#### Pourquoi un Centre de ressources ?

- Pour accompagner les étudiants du DESS (déplacements, visites d'entreprises).
- Organiser un lieu de réflexion, et d'échanges.
- Favoriser et développer les initiatives, les nouveaux projets.
- Transférabilité de certains projets.

#### Quelles sont les ressources ?

- Documentaires : travail en collaboration avec la BU sauf pour les comptes-rendus de colloques par exemple.
- Création d'un site WEB
- Colloques, conférences, séminaires
- Développement de relations internationales

#### Quel est le financement ?

le projet est de un million de francs dont 500 000 de fonds publics et 500 000 de fonds européens.

Quel est le fonctionnement ?

Il y aura un Directeur et un Conseil d'Orientation composé d'enseignants chercheurs, de personnalités extérieures et des financeurs.

La création du CRESDEL sera soumise au prochain Conseil Scientifique du mois d'octobre.

M. Défossez indique qu'il s'agit d'un projet qui répond aux besoins régionaux.

M. Défossez propose de mettre aux voix la création du CRESDEL : Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

**APPROBATION DU P.V. DU COMPTE RENDU DU DERNIER CA :**

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. Défossez prend la parole pour faire part au Conseil des statistiques des examens.

Deug Droit 1ère année : 146 admis

Deug Droit 2ème année : 115 admis

Deug éco-gestion 1ère année : 49 admis

Deug éco-gestion 2ème année : 47 admis

Licence droit : environ 60 %

Maîtrise droit : 47 admis (beaucoup d'étudiants n'ont pas passé tous les oraux).

**ELECTION D'UN ENSEIGNANT ET D'UN ETUDIANT A LA COMMISSION VIE DE L'ETUDIANT**

M. Loquet prend la parole et nous indique quel est le rôle de cette commission :

- Compétence en aide sociale (bourse pour les 3ème cycles),
- demande de secours exceptionnel,
- demande d'exonération de frais d'inscription,
- vie matérielle : ex : fête de l'université.

Mme Buatois s'est proposée pour être l'enseignante élue à cette commission.

Mlle Marcoux s'est proposée pour être l'étudiante élue à cette commission.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **MODIFICATION DES STATUTS**

- Il faut revoir la composition des collèges étudiants : les étudiants présents sont partisans de listes étudiants séparées, à savoir : un collège droit, un collège économie.

- Désignation des personnalités extérieures :

Le représentant de l'ordre des experts comptable n'a plus de lien particulier avec la FDEG. Il faut peut être prévoir d'élire deux personnalités extérieures élues à titre personnel.

- Il n'y aura plus qu'un Directeur Adjoint.

- Il faudra rajouter la création de départements : droit et économie.

Il faudra penser à la structure de ces départements : par qui seraient ils désignés, quels liens auraient ils avec la FDEG, quelles seraient leurs compétences : pédagogique, enseignement ...

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mlle Hector intervient à propos des élections des corpos qui ont toujours lieu en janvier. Ces élections ont lieu trop tard et paralysent un peu le système.

M Défossez est d'accord et dit qu'il faut les mettre en route en octobre.

Mlle Hector demande que les représentants élus aient une salle pour recevoir les étudiants. Il faudra d'abord déterminer dans la semaine des tranches horaires et octroyer une salle en fonction des possibilités du planning d'emploi du temps.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Défossez lève la séance à 17h15.